

Plan canicule et plan hivernal

Afin de prévenir les conséquences que pourraient avoir un événement exceptionnel (canicule, grand froid), la loi du 30 juin 2004 instaure dans chaque département un Plan d'Alerte et d'Urgence. Dans ce cadre, le Maire de chaque commune est chargé de recenser les personnes âgées et les personnes handicapées, isolées, et de tenir à jour tout au long de l'année, un registre nominatif confidentiel.



Ce recensement est indispensable pour une intervention efficace et ciblée des services sociaux et sanitaires, en cas de déclenchement du plan d'urgence.

Un registre est tenu en mairie afin de localiser au mieux les personnes les plus fragiles, que ce soit par leur âge, leur handicap ou leur isolement.

Si vous vous sentez isolés, ou en situation de fragilité ou si vous avez connaissance de personnes susceptibles d'être concernées, pensez à l'inscription sur ce registre.

Plan canicule

Le plan canicule est actif du 1er juin au 15 septembre de chaque année.

Les épisodes sont regroupés sous le terme générique «vague de chaleur» qui désigne une période au cours de laquelle les températures peuvent entraîner un risque sanitaire au sein de la population.

Pic de chaleur : exposition de courte durée (un ou deux jours) à une chaleur intense présentant un risque pour la santé humaine, pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de leurs conditions de travail et de l'activité physique ; il peut être associé au niveau de vigilance météorologique jaune ;

Episode persistant de chaleur : températures élevées qui perdurent dans le temps(supérieure à trois jours) pour lesquels les IBM sont proches ou en dessous des seuils départementaux ; ces situations constituant un danger pour les populations fragiles ou surexposées, notamment du fait de l'activité physique ; il peut être associé au niveau de **vigilance météorologique jaune** ;

Canicule : période de chaleur intense pour laquelle les IBM dépassent les seuils départementaux pendant trois jours et trois nuits consécutifs et susceptible de constituer un risque pour l'ensemble de la population exposée, elle est associée au niveau de **vigilance météorologique orange** ;

Canicule extrême : canicule exceptionnelle par sa durée, son intensité, son étendue géographique, à fort impact sanitaire, avec apparition d'effets collatéraux ; elle est associée au niveau de **vigilance météorologique rouge**.

Plan grand froid

La veille saisonnière est activée du 1er novembre au 31 mars. L'activation opérationnelle en cas de vague de froid s'appuie sur une vigilance météorologique transmise par Météo France.

Lors de la baisse des températures, les services de l'État se mobilisent pour offrir plus d'hébergements aux plus vulnérables, et renforcer le service du 115.

Contact

N'hésitez pas à contacter la mairie au 01 30 28 77 77.

ibajeux@villedechampagne.fr

Liens utiles

[Inscription au plan canicule ou au plan hivernal](#)

